Mise en situation professionnelle Epreuve d'admission du CRPE

SUJET N°50

Durée : 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : Scolarisation des élèves handicapés.

Références (intitulé précis et dates des décrets, arrêtés, textes, circulaires, ...) :

Texte n°1: Définition d'un SESSAD. Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009

Texte n°2: Loi du 11 février 2005. http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647

Texte n°3: Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap. http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000456016&dateTexte=

Texte n°4: Enseignements adaptés du second degré - Circulaire N°2006-139 du 29-8-2006 http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602028C.htm - Circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 http://www.education.gouv.fr/cid24467/mene0900316c.html

Description de la situation :

Vous enseignez à une classe du CM2, au sein du cycle III. L'un de vos élèves bénéficie d'une reconnaissance de handicap de la part de la MDPH. Vous devez envisager, avec les partenaires concernés, la suite du cycle hors de l'école élémentaire.

Question posée au candidat :

En considérant à la fois le droit commun de tous les élèves et le droit des élèves en situation de handicap à l'école, notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences, vous envisagerez les démarches et solutions d'orientation de votre élève handicapé. Les textes de référence vous permettront notamment d'expliquer sur quelles instances, quelles personnes et quel type de partenariat vous pouvez vous appuyer pour une aide à la décision.